

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020
Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'une convention avec La Poste dans le cadre de son projet d'espace de travail
partagé**

La Poste souhaite créer un espace dédié aux entreprises sur les parties vacantes de son site situé boulevard de Kerguelen et notamment un espace de travail partagé. Dans ce cadre elle propose une convention à QBO, dans laquelle QBO s'engage à soutenir ce projet auprès des start-up du territoire et de ses différents partenaires (notamment dans le cadre du projet cœur de ville.)

Poste Immo, filiale immobilière du Groupe La Poste, est un des leaders du travail partagé à Paris et en Ile-de-France avec 28 sites en activité à ce jour dont 18 à Paris et 10 en région (Bordeaux, Nice, Dijon, Lille, Poitiers, Rouen). L'objectif du groupe « La Poste » est de développer des espaces de travail partagé dans différentes villes de France, au sein de locaux appartenant à La Poste qui sont souvent des espaces de premier plan (visibilité et accessibilité très importante). Ces espaces sont également enrichis des services développés par Le Groupe La Poste pour les entreprises (banque, services numériques, logistiques ...) en plus des autres services opérationnels existants (expertise comptable BDO, coaching, ...).

Il s'agit de solutions immobilières innovantes en créant des espaces tertiaires destinés à proposer des postes de travail à des entreprises et à des auto-entrepreneurs.

Cette offre de service basée sur une convention permet à l'entreprise d'adapter ses besoins immobiliers au rythme de son développement ; en s'affranchissant des contraintes de la prise à bail. Elle permet à La Poste, propriétaire de ces sites de transformer son patrimoine immobilier en le rendant attractif et évolutif, pérennisant ainsi son implantation.

La Poste a identifié Quimper comme particulièrement attractif pour mettre en place ce projet :

D'abord Quimper Bretagne Occidentale (QBO) a mis en œuvre une politique complète d'accueil et de développement des entreprises sur son territoire :

- pour favoriser l'émergence des projets, en s'appuyant sur la cantine numérique de Quimper dont QBO a confié la gestion à la Technopole Quimper Cornouaille et sur la dynamique Capitale French Tech ;
- pour accueillir les projets en cours de création, au sein des 3 pépinières d'entreprises de l'agglomération, dont une pépinière dédiée aux innovations ;
- pour permettre aux projets de se développer en s'appuyant sur une offre immobilière diversifiée (hôtel d'entreprises, ateliers relais, usines relais...) et une offre foncière multiple (terrains de taille, de fonction et de localisation diversifiées) ;
- pour assurer le meilleur accompagnement des entreprises grâce au financement de la technopole et des différents réseaux d'accompagnement (France active, ADIE, initiative Cornouaille, boutique de gestion).

Ensuite la ville de Quimper et QBO se mobilisent depuis plusieurs années dans la revitalisation du centre-ville :

- labellisation « Action cœur de ville » ;
- réalisation d'un OPAH-RU sur une partie du centre-ville ;
- projets structurants de réhabilitation du centre-ville menés depuis plusieurs années : centre des congrès du Chapeau Rouge, quartier de Locmaria, bâtiment des services publics à la Providence, pôle Max Jacob, halles Saint-François, et la mutation profonde du quartier de la gare est en cours.

A Quimper, La Poste dispose au sein de son bâtiment situé boulevard Amiral de Kerguelen de surfaces importantes qui ne sont pas occupées. La Poste envisage de réaliser en 2020 la création d'un Espace de travail partagé de 700 m² sur ce site.

Dans ce cadre, La Poste propose à Quimper Bretagne Occidentale la signature d'une convention dans laquelle La Poste s'engage :

- à proposer des surfaces immobilières répondant à l'installation de start-up, d'auto-entrepreneurs et d'entreprises, en complémentarité avec l'écosystème existant, sur le site historique de Quimper RP (La Grande Poste) situé au 37 Boulevard Amiral de Kerguelen ;
- à développer l'offre de services aux habitants et entreprises Quimpéroises en installant sur ce site, déjà identifié comme étant dédié à l'accueil du grand-public et des professionnels, une solution d'accueil multi-services ;
- à proposer une structure gestionnaire pour gérer cet espace et permettre le développement de tous les services répondant aux besoins clients tel que :

- Accueil des start-up, entreprises et travailleurs indépendants ;
- Proposer une offre de restauration sur site ;
- Proposer une offre de salles de réunions de lieux d'échanges ou d'organisation d'évènements au cœur de Quimper en coordination avec les offres de Quimper évènement.

- à définir et proposer des services aux entreprises, notamment postaux, d'envoi et de réception de colis et de courrier, des services bancaires pour les personnes physiques et morales ;

- à définir les solutions adaptées au développement des entreprises présentes sur le site. Ces solutions permettront de générer des ressources suffisantes pour en assurer la pérennité.

En contrepartie La Poste sollicite de QBO qu'elle s'engage :

- à créer les conditions favorables au développement des activités d'accueil de start-up présentes sur le territoire et notamment dans les pépinières d'entreprises, en proposant le site de travail partagé créé par La Poste et animé par un opérateur ;

- à tout mettre en œuvre pour inscrire ce projet dans les différents programmes de développement du territoire tel qu'Action Cœur de ville et French Tech afin de donner de la notoriété au projet mais aussi permettre l'accès à des financements (subventions) pour réduire les coûts d'investissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer le projet de convention concernant le projet d'espace de travail partagé de La Poste à Quimper.